



**HAL**  
open science

## Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2014, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE.  
hceres-02036947

**HAL Id: hceres-02036947**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036947>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007558

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Evry.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence en *Droit* est classiquement répartie sur trois années. La première année (L1) permet l'acquisition des fondamentaux, la deuxième année (L2) prépare à l'approfondissement et à la stabilisation des choix, enfin la dernière année (L3) marque le début de la spécialisation. En L3, l'étudiant a le choix entre trois parcours :

- le parcours *Droit*, qui confère aux étudiants les bases à la poursuite vers un master mention *Droit des affaires* ou *Droit public* ;
- le parcours *Juriste-Administrateur des structures et activités culturelles* (JASAC) vise à former des personnels ayant une double compétence dans le domaine juridique et dans celui de la culture, et qui se prolonge dans un master mention *Droit et management* (spécialité *Juriste-Administrateur des structures et activités culturelles*) ;
- le parcours *Juriste d'entreprise*, conçu comme la première année d'une formation tri-annuelle qui se poursuit également en master mention *Droit et management* (spécialité *Juriste d'entreprise*).

Les effectifs en L1 oscillent à l'inscription entre 342 étudiants (en 2008) et 500 étudiants (en 2012). Ils sont 451 en 2013. En L2, le nombre d'inscrits pédagogiques est passé de 253 en 2008 à 147 en 2013. A partir de la L3, le nombre d'inscrits est sensiblement différent selon les parcours : dans le parcours *Droit* (également dénommé « Généraliste » pour le distinguer des deux autres parcours plus spécialisés), le nombre d'inscrits pédagogiques est d'environ 150 étudiants, alors qu'il n'atteint pas les deux dizaines dans les deux parcours de spécialité *Juriste d'entreprise* et *JASAC*.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Droit* de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne est bien articulée avec le master dans son parcours « Généraliste ». La formation y est progressive sur les trois ans et permet d'acquérir les bases nécessaires pour engager une poursuite d'études en master et se diriger ainsi vers les principaux métiers du droit accessibles à Bac+5.

Les taux d'échec en première année sont particulièrement élevés. En 2012-2013, moins de 30 % des étudiants inscrits en première année sont admis en deuxième année. Par la suite, les résultats s'améliorent toutefois sensiblement (en 2012-2013, 66 % réussissent à passer de 2<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> année et plus de 93 % de la promotion obtiennent leur diplôme en 3<sup>ème</sup> année). La lutte contre l'échec en première année passe sans doute par un travail d'information dans les établissements scolaires de la part des équipes pédagogiques et par la mise en place de dispositifs de soutien renforcé dès le premier semestre. De ce point de vue, le parcours *Droit* de l'Université d'Evry propose des solutions dont l'efficacité n'est pas suffisamment avérée et qui appellent de la part de l'équipe pédagogique concernée une réflexion particulière sur les moyens à redéployer.

Les deux autres parcours spécialisés, accessibles uniquement au niveau de la troisième année de la licence, sont destinés à former des juristes d'entreprise et des juristes pour des structures et activités culturelles. Les débouchés sur le marché de l'emploi semblent appeler une poursuite d'études vers les masters spécialisés correspondants, comme l'atteste la pratique dont fait état le dossier (sans toutefois donner de chiffres précis). Le dossier n'indique pas non plus s'il existe un marché du travail ouvert aux titulaires de ces deux licences spécialisées et, en particulier, quels sont les emplois, en nombre et en qualification, vers lesquels peuvent se tourner les étudiants sortant de ces deux parcours spécialisés. Ces interrogations en appellent une autre : ces deux parcours rencontrent-ils bien leur public ? Force est de constater tout d'abord qu'ils ne s'adressent qu'à de petits effectifs comparativement à la licence « Généraliste » : 10 inscrits en 2013 dans le parcours L3 *JASAC*, 16 inscrits la même année dans le parcours L3 *Juriste d'entreprise*, alors qu'au même moment la L3 « Généraliste » a accueilli 149 inscrits pédagogiques. Par ailleurs, ces deux parcours spécialisés n'offrent pas vraiment d'occasions de réorientation pour les étudiants de la licence « Généraliste ». La quasi-totalité des inscrits de ces deux parcours proviennent en effet d'une autre formation que la licence « Généraliste », sans que cette origine soit d'ailleurs précisée et donc sans que l'on comprenne bien les articulations qui sont à l'œuvre. En fait, ces deux parcours semblent pour l'essentiel destinés à capter au niveau L3 un public nouveau qui se dirigera ensuite vers les deux masters qui les prolongent naturellement (master *Juriste d'entreprise* et master *Juriste-Administrateur des structures et activités culturelles*). Il n'y a donc pas de passerelles entre ces différentes formations qui cohabitent de manière relativement cloisonnée.

L'analyse du dossier interroge enfin sur la composition de l'équipe de pilotage et sur sa capacité à dégager de véritables stratégies de développement. Il manque, par exemple, une réflexion sur la maquette de la L3 *Juriste d'entreprise* et son adaptation au public qu'elle est censée attirer. On peut également se demander si la poursuite d'études en master doit s'imposer comme une norme dans les différents parcours de licence et si ceux-ci ne peuvent pas clore une formation adaptée aux besoins de l'économie, quitte à devoir être repensés sous forme de licence professionnelle ou de préparation aux concours administratifs accessibles à bac+3. Quant aux liens avec le monde extérieur, ils ne sont pas inexistantes si l'on en juge par les partenariats dont il est fait état avec des cabinets d'avocats, collectivités territoriales et institutions culturelles. Mais on s'interroge sur leur consistance réelle. Le recours à des stages obligatoires et la mise en place de conseils de perfectionnement plus structurés pourraient sans doute impliquer davantage les professionnels là où leur participation semble surtout se limiter à l'enseignement.

- Points forts :

- Parcours généraliste progressif dans les apprentissages et bien articulé avec le niveau master.
- Offre variée au niveau L3 avec deux parcours spécialisés et des poursuites d'études identifiables.

- Points faibles :

- Taux d'échec importants en L1.
- Pas de sorties organisées en L3.
- Pérennité des deux parcours spécialisés mal assurée dans l'avenir.
- Faiblesse des dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion des étudiants.
- Manque d'information sur les entrants et les sortants.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait opportun que l'équipe de pilotage soit renforcée afin qu'elle puisse davantage concevoir de nouvelles stratégies de développement. Cela pourrait passer par l'implication des milieux professionnels de proximité. Un redéploiement des moyens humains et financiers pourrait être envisagé pour chercher à réduire l'échec en L1. Enfin, l'offre de formation en L3 pourrait être repensée, en s'interrogeant sur la mise en place d'une licence professionnelle en alternance.



# Observations de l'établissement

Evry, le 17 avril 2014

**Affaire suivie par :**  
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de  
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

**A**

**Jean-Marc GEIB  
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
Section des Formations et des Diplômes**

**Objet :** Evaluation des licences vague E  
**Réf AERES :** S3LI150007558

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre rapport concernant la licence mention « Droit ». Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ce rapport a été transmis au responsable de mention et au directeur d'UFR concernés, qui nous ont fait part en retour de leurs commentaires que vous trouverez ci-joint.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.



Michel GUILLARD.



## EVALUATION DES DIPLOMES LICENCES – VAGUE E

<b>Observations</b>	
Domaine	Droit, économie, gestion
Mention	<b>Droit</b>
Demande n°	<b>S3LI150007558</b>
Responsable de mention	Claire Brice-Delajoux

### 1/. Le rapport pointe un taux d'échec important en L1

C'est incontestable, mais l'Université d'Evry-Val-d'Essonne a des caractéristiques propres qui expliquent cette réalité et rendent très difficile la lutte contre l'échec.

- Les inscriptions en L1 montrent tout d'abord qu'un nombre très important d'étudiants provient de filières non générales alors même que nous communiquons de multiples façons pour expliquer aux futurs titulaires du baccalauréat technologique et professionnel que ces études les exposent très souvent à l'échec.

- L'université, et le droit en ce qui nous concerne, accueille ensuite un nombre extrêmement important d'étudiants contraints, pour des raisons socio-économiques, de travailler en parallèle de leurs études. Ces étudiants, qui ont des profils scolaires déjà fragiles, doivent ainsi mener de front leurs études de droit et un travail alimentaire, parfois à temps partiels, voir à temps plein. Cette réalité, notamment en première année de droit, loin d'être marginale, concerne une part très importante des étudiants. Ces derniers sont par conséquent moins engagés dans leurs études. Il en résulte un paradoxe : cette moindre disponibilité les dissuade souvent de suivre les outils mis à leur disposition pour les aider. Ils vivent le soutien en français du premier semestre (pour ceux qui y sont contraints) comme une punition et ne saisissent pas les tutorats qui leur sont proposés au second semestre. Ils sont donc très souvent dans la négation de leurs difficultés et dans le refus des aides mises à leur disposition.

- Cette situation socio-professionnelle et l'obligation pour nombre d'entre eux de travailler expliquent aussi de délaissement frappant pour la seconde session d'examen. Un nombre très important des étudiants ne saisit pas cette seconde chance, souvent ne se présentant même pas.

- Il faut enfin ajouter que les contraintes budgétaires et le sous encadrement qui caractérise notre filière empêchent de mettre en place certaines méthodes qui permettraient d'aider les étudiants comme le dédoublement de l'amphithéâtre de 1<sup>ère</sup> année ou la mise en place de groupes de TD de 20 étudiants (ils sont parfois au 1<sup>er</sup> semestre jusqu'à 40 !).

### 2/. Le rapport pointe également la faiblesse des dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion des étudiants

Conscient de cette faiblesse, nous avons choisi cette année d'organiser pour les étudiants de droit de la 2<sup>de</sup> année à la 5<sup>ème</sup> année un forum des métiers du droit dans l'enceinte de l'université. Cette manifestation s'est tenue le 11 mars dernier sur un après-midi. Elle a permis de rassembler environ 25 professionnels du droit aux profils très variés et pour l'essentiel implantés dans l'Essonne (magistrats judiciaires et administratifs, avocats de différentes spécialités, notaire, huissier, greffier, juriste d'entreprise, assistant parlementaire, juriste dans des associations des défenses des droits de l'homme, juriste en droit immobilier, juriste en collectivités territoriales, inspecteurs des impôts, policiers etc..). Les étudiants y sont venus extrêmement nombreux et en sont unanimement ressortis très satisfaits dans la préparation de leur projet d'orientation futur et/ou professionnel. Les professionnels eux-mêmes se sont révélés enthousiastes et certains d'entre eux ont proposé de mettre en place des partenariats futurs (recrutement par exemple d'assistants de justice en juridictions).

Claire Brice-Delajoux  
Responsable de la licence de droit